



MAIRE DE

DEL N°2022-24 (19.07.2022 – 02/04)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**  
**Séance publique du 19 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le onze juillet deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : .....15

Présents : .....13

Votants : .....14

Date de convocation : 11/07/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie

Absent : OLY Philippe

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2022-24 : Tarifs de location de la salle « Vittoz »**

La commune étant propriétaire de la salle « Vittoz » depuis le 18 juillet 2022, Madame Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les tarifs location de celle-ci.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Particuliers de la commune : 300 €
- Extérieurs à la commune : 500 €
- Une demi-journée : 50 €
- Tarif pour les activités : 20 € de l'heure
- Caution : 1 000 €

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

*Copie certifiée conforme,*  
*Mme le Maire,*  
*CHENEVAL Laurette*

*Le secrétaire de séance,*  
*PERROUX Maxime*

